131 Vendredi 3 Juin 1842. 3me. Année.

Journal de La Haye.

LA HAYE, le 2 juin.

Un écrit d'Apeldoorn, que nous venons de recevoir, nous a profondément touchés. Il nous dépeint l'entrevue entre notre souverain et son auguste et vénérable père, Guillaume-Frédéric. Toute la population d'Apeldoorn, accourue pour être témoin de l'arrivée du roi et lui donner des marques de son amour, a été profondément émue en voyant, ce qu'on pouvait s'y attendre, le père et le fils se jeter, avec la plus vive effusion de cœur dans les bras l'un de l'autre et se tenir longtemps embrassés, les larmes aux yeux. Ce tableau attendrissant, qui s'est renouvelé au moment où S. M. le roi a adressé quelques mots à son auguste père, ne sera jamais effacé de la mémoire d'aucun de ceux qui ont eu le bonheur de le contempler.

Nous ne savons jusqu'à quel point il sera exact que M. J. W. van den Biesen, à Amsterdam, a été reconnu et admis comme consul-général du grand-duché de Saxe-Weimar-Eisenach pour les Pays-Bas.

On mande de Kampen au *Handelsblad*, que S. M. le roi a fait remettre un beau bracelet en or enrichi de pierreries à Mme. E. A. C. Meyer, qui, à la tête de plusieurs dames, toutes filles d'officiers, a eu l'honneur de complimenter S. M. à son passage dans ladite ville.

La Chambre des Comptes, conformément au premier § de l'article 8 de la loi du 27 septembre 1841, *Staatsblad* n°. 3., a donné un avis portant que, outre l'anéantissement des inscriptions au grand livre de la dette différée, portées au nom du Syndicat d'Amortissement, à la somme de 210,175,200 florins, on annulle maintenant aussi, au montant de 103,800,000 florins, les billets de chance, sortis et non sortis, qui ont appartenu à la dite dette.

Avant-hier, la frégate royale *Jason*, commandée par le capitaine Van der Plaat, a appareillé du Helder. Cette frégate va rallier, dans la mer du Nord, la frégate *de Ryn*, commandée par S. A. R. le prince Henri des Pays-Bas, afin de faire voile de conserve pour St.-Pétersbourg.

Hier, on a ouvert le service du nouveau pyroscaphe du Rhin, à Amsterdam. Ce bateau en fer, bâti dans la fabrique de MM. Netvoer et Cie., à 140 pieds de longueur et 40 de largeur, a deux cabines dont l'une est très-élégamment meublée. La machine, de la force de 40 chevaux, sort des ateliers de MM. Wilssingen et Dudok van Heel. Les trajets se font depuis 6 heures du matin jusqu'à huit heures et demie du soir, à l'heure devant la ville, et toutes les demi-heures [illegible] opposé. Ordinairement il ne faut que huit minutes pour faire le trajet; on espère que le trajet sera plus accéléré encore, lorsqu'on connaîtra mieux les forces du bâtiment et qu'on aura dévasé les bas-fonds de l'autre côté de l'Y à l'entrée de la passe.

L'*Amsterdamsche Courant* mande, à la date du 31 mai, que la recette générale pour les incendiés de Hambourg a produit à Amsterdam la somme de 13,929 fl. 90 1/2 c.

La direction du *Handelsblad* avait reçu, à la même date, 5,947 fl. 1/2 c. et le dernier relevé de la commission à Amsterdam montrait à la somme de 18,207 fl. 50 1/2 c.

Le concert donné lundi dernier à l'Odéon, à Amsterdam, par les sociétés *Eutonia* et *Blaas- en Strijkkust*, a produit net la somme de 1400 florins.

La recette, faite avant-hier, a donné 2603 florins.

Nous voyons dans le *Rotterdamsche Courant*, à la date d'hier, que S. A. R. le prince Henri des Pays-Bas était arrivé, l'avant-veille, à Flessingue, à bord du yacht royal l'Etendard *de Leeuw*.

On nous écrit d'Amsterdam, que M. le vicomte d'Arlincourt, le célèbre auteur du *Solitaire*, ouvrage dont nous avons déjà donné un extrait dans notre journal, et qui a eu un grand succès dans ce pays-ci comme ailleurs, était arrivé dans la capitale pour se rendre à St.-Pétersbourg.

Il paraît que le vicomte d'Arlincourt a passé quelques jours au château de Sonsbeek, où M. le baron de Hoeckelem-Keverberg-Kessenich lui a fait les honneurs. Il paraît également que les [illegible] lui ont témoigné toute leur sympathie et leur admiration pour son noble caractère et son mérite littéraire.

Tentative d'assassinat sur S. M. la reine de la Grande-Bretagne.

Nous avons reçu les journaux de Londres à la date du 1er juin. Ils annoncent la déplorable nouvelle d'une autre tentative d'assassinat sur la personne de S. M. Le 30 mai, à six heures du soir, au moment où la reine, accompagnée du prince Albert, retournait au palais, un individu a levé un pistolet, et a visé S. M., à-peu-près du même endroit où Oxford a tiré sur la reine. Heureusement le pistolet a raté. Le misérable a été immédiatement arrêté par un soldat de la garde écossaise, dite *Scotch Fusilier Guard*, et conduit à la prison de *Tothill-fields Bridewell*. L'assassin est un Anglais, nommé John Francis, âgé d'environ 20 ans, et fils d'un machiniste à l'un des théâtres.

Nous sommes heureux d'annoncer que S. M. n'a pas même éprouvé la moindre alarme, car elle n'a appris l'événement que lorsqu'elle fut de retour au palais. S. M. a reçu la nouvelle de cet horrible attentat avec beaucoup de calme, avec moins d'émotion que le moindre de ses sujets. Tout le monde est indigné d'un crime aussi noir. La nation a donné dans cette triste circonstance de nouvelles preuves de son amour, de son inaltérable attachement à sa souveraine bien aimée.

Le conseil privé a déjà plusieurs fois interrogé l'assassin.

Le 1er juin, déjà de bonne heure, une foule de personnes respectables se sont rendues au palais pour s'informer de l'état de S. M. Dans la journée, la reine a reçu la visite de tous les membres de la famille royale, des ministres du cabinet, des ambassadeurs, etc. Dans l'après-midi, S. M. est sortie en voiture, à l'aspect de la reine, l'immense foule qui entourait le palais a fait entendre les plus vives acclamations auxquelles S. M. a paru extrêmement sensible.

Presque tous les journaux étrangers et quelques feuilles hollandaises publient une lettre de la reine Christine à sa fille Isabelle II. Nous voyons ce matin que les feuilles espagnoles et françaises ont déjà entamé une polémique très-sérieuse sur la question de savoir si cette lettre est apocryphe ou non. Nous pouvons facilement faire cesser leur incertitude à cet égard. Cette lettre a été rédigée dans les bureaux de *La Mode* à Paris. C'est Mr. *A. Nettement*, le principal rédacteur de *La Mode*, qui en est l'auteur. On peut la lire dans le numéro de ce recueil publié il y a trois semaines, et elle est même signée de l'initiale N. Ce sont les journaux de Barcelone qui y ont été trompés les premiers, en la croyant émanée de la reine Christine, et qui ont induit en erreur les journaux des autres pays.

On écrit des frontières d'Italie, le 21 mai: Il a été dit récemment que S. A. R. le prince Adalbert de Prusse devait se rendre au Brésil. On rattache ce voyage au projet de fonder une colonie de commerce prussienne (allemande?) dans ces contrées.

— Le *Commerce* de Paris annonce, sur l'autorité d'une lettre de Rovigue, dans les états pontificaux, mais sans donner ni date, ni détails, que quelques troubles ont eu lieu à Ravennes; d'abord dans les églises, ensuite au théâtre, et que plusieurs arrestations ont été opérées.

— Une lettre de Lisbonne, à la date du 23 mai, annonce que [illegible] à être très-déplorable.

— Voici encore un des effets bizarres du fluide électrique: pendant l'orage du 24 mai dans la soirée, la foudre tomba sur le sommet du moulin à vent de Pierre Heylen, à Gheel, où se trouvait Victor Heylen fils, âgé de 22 ans, le fluide pénétra par le bas du pantalon de ce jeune homme, brûla entièrement sa chemise, la chair de la jambe droite et l'épiderme de quelques autres parties du corps, sans endommager aucunement les autres vêtemens, et sortit par le col, puis brisa ensuite la machine tournante du moulin et une poutre, lézarda les murs en deux endroits et sortit par le toit. Les brûlures de Victor Heylen ont peu de gravité; il est impossible d'expliquer comment il a pu échapper à une mort instantanée en éprouvant la pression du fluide qui brise le fer, et réduit en poussière les bois les plus forts.

— Un Italien, nommé Duvalla, a traversé mardi dernier, en présence d'un millier de spectateurs, la Tamise sur une corde raide tendue à une hauteur de 50 pieds et ayant 300 pieds de longueur. Cet individu avait annoncé, il y a quelque temps, son projet d'exécuter ce tour fait acrobatique; mais il avait été obligé d'y renoncer, parce qu'il n'avait pas assez d'argent pour payer les premiers frais. Quelques personnes de Windsor lui ont fourni des fonds, et il se propose le mois prochain de monter et descendre une corde tendue depuis le haut de la tour ronde du château de Windsor jusqu'au Petit-Parc.

— On lit dans le *Sémaphore* de Marseille:

Quelques journaux avaient fait connaître l'existence de ce marin intrépide qui se revêt d'une pirogue dont il a fait prendre mesure sur son corps, et exécute, avec cet habit de planches, de périlleuses navigations. Sa tête et ses bras paraissent seuls au dessus du couvercle qui l'emboîte, et c'est à l'aide de deux rames qu'il fait mouvoir, il lutte de vitesse avec les navires dont il n'est pas bien prouvé qu'il ne fasse pas partie. Quelques provisions de bouche sont placées dans un des coins de sa longue et étroite nacelle, et c'est le corps étendu, la tête en plein air et les mains fermées sur deux rames, qu'il va de Toulon à Nice, à Livourne, qu'il est venu hier des îles d'Hyères nous visiter. En arrivant dans notre port, il s'est conformé aux réglemens de marine; il a décliné ses noms et celui de son navire à la consigne, et a traversé notre port, comme une flèche.

— M. Richard Eaton, âgé de 69 ans, propriétaire à Ashover, près de Chesterfield, en Angleterre, ayant entendu crier dans la rue qu'il y avait un chien enragé près de sa maison, prit son fusil pour le tuer. Un de ses fils, âgé de 15 à 16 ans, voulut le retenir en disant que cela n'était peut-être pas vrai. Pendant ce débat, le coup partit, et le malheureux jeune homme reçut la

---

FEUILLETON.

Les vieux Arbres.

(*Extrait d'un journal belge.*)

Il est un genre de monument auquel, en général, on fait trop peu d'attention, sans doute parce que ce n'est pas l'homme qui les construit ni qui y préside. Soit habitude de voir les choses que la nature jette sous nos pas, prodigue à nos yeux et se charge elle-même d'édifier, soit ce manque de respect inhérent à l'insouciance et au manque d'instruction, effet de ce vandalisme qui d'ailleurs se déchaîne contre les choses anciennes, précisément *parce qu'elles sont anciennes*, les monumens dont nous voulons parler ont, comme tant d'autres, été abattus, détruits et brisés dans bien des pays, comme si l'homme, niveleur par perversité d'instinct, devait porter la hache dévastatrice non seulement sur ses propres œuvres, mais encore sur celle de la Providence. Les monumens auxquels nous faisons allusion sont les arbres. Un vieil arbre est une chose extrêmement respectable; mais ce qui prouve que tout le monde n'est pas de cet avis, c'est le peu de vieux arbres qui existent encore en Europe. On croirait que depuis que les arbres ont été choisis pour devenir les symboles de la liberté des peuples, les nations de vieilles dates auraient dû posséder de ces vétérans des forêts pour rappeler aux générations contemporaines le courage et l'héroïsme des générations passées, ou le seul arbre de la liberté qui vaille la peine d'être cité par son âge vénérable des Grisons, sous lequel, à Trons, les premiers confédérés jurèrent de donner l'indépendance à leur pays; il a maintenant cent dix-sept ans. Partout ailleurs les arbres de la liberté sont aussi souvent même plus jeunes qu'elle-même, témoin le peuplier de la Place de la Nation à Bruxelles.

Le déboisement des forêts, le travail de la civilisation, le caprice et la défiance des hommes sont presque partout venus en aide aux ouragans, aux coups de vent, aux vers et à la foudre, pour abattre impitoyablement les cimes sur lesquelles les siècles avaient passé impunément. Ce n'est pas pourtant que tous les vieux arbres soient d'une forme désavantageuse, tant s'en faut, car nous sommes parfaitement de l'avis de Mr. de Beaufort qui, dans ses souvenirs d'Italie, déclare que pour lui, artiste à la fois, la cime du pin pignon, de ces arbre des murs de Rome dont les branches en parasol semblent former des pelouses [illegible], partage son admiration et son enthousiasme avec les plus belles [illegible] la cime des pins de la *villa Pamphili* et le dôme de St.-Pierre sont ces yeux les deux choses les plus admirables que l'œil trouve [illegible] quand il y cherche des choses terrestres. Les fabricateurs bibliques ne vont-ils pas chercher une de leurs plus fantastiques [illegible] dans ces mêmes pins à parasol, dans la fronde en couronne [illegible] dier, la cime élancée et pyramidale du cyprès; et quoi de plus imposant et de plus majestueux que les branches séculaires d'un vieux chêne, ou mieux encore les rameaux étalés d'un cèdre du Liban, tels qu'on en voit descendre jusqu'à terre et former un véritable tapis aux myriades de feuilles dans le vieux jardin de la reine d'Angleterre, à Kew, ou les vieux bosquets du château du duc de Devonshire à Chiswick?

La Belgique elle-même possédait jadis quelques vieux arbres qui devenaient pour elle de véritables monumens; mais, comme tant d'autres de ses merveilles, elle les a vus détruits et oubliés. Il lui en reste quelques-uns encore, et peut-être ces lignes serviront-elles à conserver ces précieux témoins de son antique végétation, et dans ce cas, nous nous applaudirions de les avoir écrites, ne fût-ce que pour conserver à Bruxelles un arbre qui jouit de quelque réputation en Europe, et auprès duquel on passe le plus souvent sans se douter du respect dont dans d'autres pays on ne tarderait pas à l'entourer.

Mais, la connaissance même de nos arbres, l'importance de leur conservation ne peuvent être estimées à leur juste valeur qu'en comparant ces arbres à ceux qui jouissent en Europe et ailleurs d'une certaine célébrité. Leur prix ressortira d'autant mieux d'une comparaison, et c'est pour cela que nous avons cru nécessaire de donner un aperçu général des plus vieilles tiges encore existantes, de ces arbres qui sont venus des géans par leur longévité.

Les *palmiers* atteignent en Barbarie et en Egypte jusqu'à 20 mètres de hauteur, vivent deux à trois cent ans. M. de Martius, de Munich, qui a voyagé long-temps au Brésil, cite des entorpes de 32 et de 39 mètres de hauteur et qui devaient aussi avoir atteint la dernière limite de cet âge. Quoique le climat de Belgique ne soit guère propre à voir croître à l'air libre des arbres de cette espèce, tous originaires de pays fort chauds, on ne doit pas en conclure qu'elle serait impropre à voir chez elle de vieux palmiers. Les serres ont été inventées par des Belges, et par leur moyen un sol et un climat artificiels convenables à ces espèces, peuvent leur permettre de prendre un développement extraordinaire et d'atteindre un âge fort avancé. En 1599, Albert et Isabelle donnèrent à l'abbaye d'Eenaeme un palmier alors fort rare: le *Chamærops humilis*, originaire du midi de l'Europe et qui n'a été introduit en Angleterre qu'en 1731. Ce palmier devait avoir, à l'époque où il a été donné, une certaine épaisseur: il passa de l'abbaye d'Eenaeme au jardin botanique de Gand où il mourut en 1814: il devait avoir au moins deux siècles et demi. L'auteur de ces lignes eut le bonheur de sauver cette précieuse relique de notre ancienne horticulture, au moment où on allait en faire du bois à brûler: il la conserve pour en doter un jour une de nos collections publiques. Le roi Guillaume apprit la mort de ce vieux palmier avec chagrin et il fit donner sur-le-champ au Jardin de Gand trois pieds de la même espèce qui y vivent encore.

Les *acacias* passent pour des arbres qui ne sauraient atteindre une longévité quelque peu remarquable, parce que les vents cassent facilement leurs branches. Cependant, il est des circonstances où cet arbre, symbole de la franc-maçonnerie, comme on le sait, parvient des siècles. Sous Henri IV, Jean Robin avait fondé à Paris [illegible] jardin botanique que possédait la France: il était situé sur la place Dauphine où se trouve maintenant le monument de Desaix. Ce fut à son fils, Vespasien Robin, qu'on dédia le faux-acacia, connu depuis sous le nom de *Robinia*. Il aimait tant cet arbre qu'il le propagea partout de graines dont les premières furent mises en terre en 1640. Bruxelles possède un de ces arbres, et c'est peut-être le seul qui existe en Europe, de cette date. Robin passa par Bruxelles et sema son arbre favori aux pieds de l'ancienne enceinte de la ville, le long de laquelle s'étendait le jardin de la cour de Nassau, qu'Engelbert de Nassau avait fait embellir en 1502. On voit sa cime de la rue de Ruysbroeck et du Palais de l'Industrie. Par une circonstance régulière, l'emplacement où se trouve cette relique d'horticulture, est devenu par ordre de la République du 29 mai 1797, le jardin botanique attenant à ce palais et dernièrement Paul Vitalinis, que tout Bruxelles a connu, et qui se faisait remarquer par son manteau d'une couleur bleu mourante, fit le dessin fort intéressant de l'ancien jardin de la gouvernante des Pays-Bas. On y voit figurer notre Robinia qui, en 1840, a sans doute accompli son deuxième jubilé séculaire. Il nous paraît que la commission royale des monumens devrait prendre cet arbre sous sa protection, et y placer une inscription qui rappelât son honorable origine, car un monument de ce genre nous retrace plus d'un fait historique. On ne toucherait pas impunément au vieux tilleul de Zurich que les autorités locales ont fait entourer d'un grillage et armer de cuirasses, pour le préserver contre les effets de la pluie.

Les *ormeaux* résistent plus long-temps à l'action destructrice du temps et des élémens. En 1827, on en abattit un pied à la promenade de Morges sur les bords du lac Leman; il avait 17 pieds 7 pouces de diamètre et 30 pieds de circonférence. La coupe annonça, par le nombre des couches annuelles, trois cent trente-cinq ans. On voyait naguères dans le jardin de l'hôtel d'Arenberg, trois de ces arbres dont les cimes dépouillées et noueuses semblaient trois cônes gigantesques fixés en terre la pointe en bas. L'hôtel du duc d'Arenberg était [illegible] tation de l'infortuné et courageux comte d'Egmont. En 1567 eut lieu l'entrevue entre celui-ci, le comte de Mansfeld et le prince d'Orange Guillaume-le-Taciturne. Il y a deux versions sur le [illegible] du Taciturne: «Adieu prince, sans terre.» — Adieu, comte [illegible] Les uns placent la scène à Willebrouck, les autres [illegible] et la tradition rapportent dans l'hôtel même du comte à Bruxelles, où l'aspect singulier de [illegible] sous ces mêmes arbres a vieilli, pelés et dont l'aspect singulier et [illegible] encore présent à la mémoire de beaucoup d'habitans de la ville. Ces arbres devaient donc à cette époque avoir déjà une certaine [illegible] Ils sont morts depuis lors, et le duc d'Arenberg actuel, pour [illegible] pelpetuer le souvenir de ce fait historique, en a fait tailler d'élégantes [illegible] qui circulent se joignant dans les cabinets des curieux. Mais [illegible] des armures en pendeloque; ce serait chose curieuse, [illegible] apprendre leur âge avec certitude. En tout cas, ils avaient plus de deux cent quatre-vingts ans.

charge dans le flanc droit et tomba mortellement blessé. Le père, au désespoir, s'écria : « Qu'ai-je fait ? j'ai tué mon fils !.... » Armé d'un pistolet, il alla dans son jardin et se brûla la cervelle.

Les Antilles Anglaises,

AVANT ET DEPUIS L'ÉMANCIPATION DES ESCLAVES.

(*Suite et fin.* — Voir notre [illegible] dernier.)

Le sol de la Trinité, qui est entièrement volcanique, présente encore un autre phénomène non moins remarquable, ce sont des volcans de boue situés dans une plaine qui n'est guère élevée de plus de quatre pieds au-dessus de la surface générale de l'île. Le cratère du plus grand de ces volcans a environ cent cinquante pieds de diamètre ; on y voit continuellement, en état d'ébullition, de la boue qui ne se répand jamais en dehors du cratère. Quand un de ces volcans cesse d'être en activité, il en paraît bientôt après un autre dans le voisinage. Sur la côte occidentale de l'île, dans la baie de Mayaro, se trouvent d'autres soupiraux qui tous les ans aux mois de mai et de juin, produisent des détonations dont le bruit ressemble à celui du canon ou du tonnerre ; elles sont suivies d'une explosion de flammes et de fumée qui sort du fond des abîmes de la mer, quelques minutes après, des vagues jettent sur la plage des morceaux de bitume noir, brillant comme du jais. Mais c'est assez nous occuper de la constitution physique de cette colonie ; portons maintenant notre attention sur son organisation politique, et examinons quelle a été l'influence de l'émancipation des esclaves sur sa prospérité.

La Trinité n'a pas, comme les autres possessions anglaises des Indes Occidentales, d'assemblée législative. Le gouverneur y exerce une autorité à-peu-près arbitraire, quoiqu'il soit secondé dans ses fonctions par un conseil exécutif composé de trois membres, et par une commission législative de douze membres choisis, même parmi les notables de l'île, inclus parmi les hauts fonctionnaires. Les membres du conseil n'ont d'autre droit que celui de donner leur avis ; la commission législative décide, mais elle est présidée par le gouverneur, dont la voix est toujours prépondérante dans les questions où les votes sont partagés. Au reste, les membres du conseil et ceux de la commission sont tous révocables au gré de la couronne. Les forces militaires employées à la Trinité consistent en un régiment de ligne européen, une partie d'un régiment de ligne formé d'hommes appartenant aux colonies et d'environ 4,500 hommes de milices coloniales organisées en infanterie, cavalerie et artillerie. Le gouverneur de l'île a le commandement en chef de toutes ces forces. La plus grande partie des troupes de ligne tient garnison au Port d'Espagne, qui est le siége du gouvernement. Cette ville, qui a un assez bon port, est défendue par des fortifications construites sur les hauteurs qui la dominent, et par une batterie placée à l'extrémité d'une longue jetée en pierre qui s'avance à quelques centaines de mètres dans la mer.

La population de la colonie, qui ne s'élevait en 1797, il y a cinquante ans, à plus de trois mille individus, en y comprenant les Caraïbes, a été portée dans le recensement de 1834 à 42,340 habitans, dont 3,520 blancs, 16,355 de couleur, 782 Caraïbes, 6 Chinois, restant de ceux qui y furent transportés pour introduire la culture du riz dans l'île et 21,677 esclaves africains. Cette population était répartie dans quatre villes et quarante quartiers. De 1830 à 1833, la moyenne des exportations de la Trinité s'était élevée à 244,000 L. st. (6,000,000 fr.) par an ; en 1840, ce chiffre a diminué de plus de moitié ; et le capital engagé, que l'on évaluait, avant l'émancipation, à 7,710,000 liv. st. n'est porté dans les dernières estimations qu'à 2,500,000 liv. st. Les propriétés de la couronne à la Trinité comprennent une superficie de un million d'acres, qui sont aujourd'hui sans valeur.

Ce qui a occasioné surtout une grande perturbation à la Trinité, c'est que le 1er juillet 1838, une ordonnance émanée du gouverneur annonça que l'apprentissage des esclaves serait prolongé jusqu'en 1840. Sur la foi de ce document officiel, les planteurs firent des aménagemens convenables, contractèrent des marchés, et réalisèrent des acquisitions importantes. Sollicitude inutile et ruineuse : une nouvelle ordonnance, datée du 26 juillet, révoqua la première, et fixa au 2 août suivant l'émancipation définitive des esclaves. La panique fut au camp des planteurs ; toutes les dépenses qu'ils avaient faites, tous les ordres qu'ils avaient transmis à leurs commettans d'Europe, devenaient une perte sèche pour eux ; des faillites sans nombre furent la conséquence de cette fatale précipitation, imprimée par l'administration ; et les affranchis, assez intelligens pour comprendre [illegible], ne manquèrent pas de faire des complaintes burlesques, qui insultaient encore à leur malheur. Depuis ce moment, la situation économique de la Trinité n'a fait qu'empirer.

Les travailleurs libres reçoivent maintenant par journée de travail [illegible] shellings six deniers (3 fr. 10 c.), et on leur donne en outre trois verres de rhum et une demi-livre de poisson salé. Ils se mettent à l'ouvrage à sept heures du matin, se reposent à onze heures, et finissent leur journée de cinq à six heures. Après ce temps, le planteur est obligé de leur donner un supplément, s'il veut encore les employer. Mais ce n'est pas seulement le prix excessif de la journée qui porte préjudice au planteur ; c'est encore l'irrégularité ou la négligence que met l'affranchi à accomplir le travail qui lui est confié. Dans une série d'opérations qui doivent être simultanées, qui s'enchaînent les unes dans les autres, cette irrégularité est fatale. Si la cuisson du jus n'est pas assez active, le vesou fermente et se perd ; si le moulin n'écrase pas une quantité suffisante de cannes, les chaudières restent vides et se calcinent au feu ; si la récolte des cannes est trop lente, le moulin chôme et les charretiers se croisent les bras ; si enfin ceux-ci ralentissent leurs voyages, la canne se moisit sur les carrés, et tout l'atelier de la sucrerie perd son temps à attendre. Pour prévenir l'insouciance naturelle ou calculée des noirs, pour se soustraire à leur irrégularité, plusieurs planteurs ont essayé d'avoir une double équipe, afin de remplacer ceux qui font défaut. Malgré cette sage précaution, ils n'ont pas été heureux ; car souvent il arrive qu'un charretier abandonne au milieu de la route sa voiture chargée pour aller jouer avec ses camarades inoccupés ; ils boivent ensemble du rhum, ils jouent et s'enivrent le long de la journée, sans s'inquiéter des travaux de la plantation ni de ceux de l'atelier. Malgré la forte prime qui leur est offerte, les affranchis ne travaillent que trois ou quatre journées par semaine, et beaucoup même ne font-ils pas encore des journées complètes. Quelques personnes prétendent que leur salaire est trop élevé, et qu'on leur donne une trop grande quantité de rhum ; mais tout le monde est d'accord sur le préjudice immense que cause l'irrégularité du travail des nègres affranchis. « Avec eux, disent les planteurs, on n'est jamais sûr de rentrer une récolte. » Quelques ouvriers espagnols sont bien venus s'engager ; mais jusqu'à présent leur nombre est trop peu considérable pour que leur présence puisse se faire sentir.

La paresse ou le mauvais vouloir des nègres affranchis n'a pas seulement réagi d'une manière funeste sur les produits des grandes plantations, la petite culture s'en est aussi vivement ressenti. Les membres des clubs abolitionnistes pensaient qu'aussitôt que l'esclave serait rendu à la liberté, il irait s'établir avec sa famille dans une petite cabane qu'il entourerait de potagers, et qu'il consacrerait l'excédant de son temps aux travaux de la grande culture. Pas du tout ; l'émancipé n'a voulu travailler ni pour son compte ni pour celui d'un propriétaire ; il erre maintenant dans les forêts ; il dévalise les passans sur les grand'routes, ou pille les habitations éloignées. Puis, lorsque le vol, la chasse ou le brigandage sont insuffisans, il vient demander de l'ouvrage, pour recommencer ensuite sa vie vagabonde. Les commandans de quartier exerçaient autrefois une vigilance active sur tous les noirs qu'ils voyaient stationner près des habitations ou sur les grand'routes ; leur intérêt, leur sécurité personnelle, excitaient leur sollicitude ; maintenant, les commandans de quartier ont été remplacés par des agens salariés, qui n'exercent qu'une police très-peu efficace ; et d'ailleurs il est moins aisé aujourd'hui qu'autrefois de dire à un homme libre : « Que fais-tu ici ? » Sans doute tous les noirs affranchis ne se livrent pas à de pareils désordres ; il en est qui se sont mariés légitimement, qui élèvent leurs enfans avec soin, qui sont sages, laborieux, économes ; mais c'est le plus petit nombre. On en trouve aussi beaucoup qui se sont retirés dans des quartiers éloignés, et qui ne travaillent que pour subvenir à leurs plus stricts besoins : ils se nourrissent des légumes qu'ils cultivent, et mangent à foison les volailles qu'ils élèvent, sans songer à venir les vendre à la ville pour se procurer d'autres objets qui rendraient leur existence plus confortable. Depuis l'émancipation, tous les articles de consommation journalière ont doublé de valeur ; et jamais, à la Trinité, les légumes n'avaient été aussi chers qu'ils le sont aujourd'hui. L'insouciance est tellement grande chez le nègre, qu'on en voit beaucoup parmi ceux qui ont une bonne conduite, commettre des dégâts préjudiciables [illegible] mettent le feu, sans prendre les précautions nécessaires, sans s'inquiéter d'où vient le vent ; et bientôt une vallée entière est en feu ; des habitations, des troupeaux périssent enveloppés dans [illegible].

Ainsi l'émancipation des esclaves, telle qu'elle a été pratiquée, n'a eu pour résultat de donner la liberté à un petit nombre d'hommes utiles, et d'en imposer un plus grand nombre qui sont hostiles aux intérêts des colons, et dont il est impossible de corriger le mauvais penchant ; car il est bien démontré que depuis l'accomplissement de cet acte, le nombre des crimes, des incendies, des vols, des meurtres, a considérablement augmenté, et que partout les sources du bien-être ont diminué : conséquences inévitables de la paresse, du désordre et de l'oisiveté.

En présence d'une situation si fâcheuse, qui ne laisse d'autre perspective que la prompte anéantissement des colons [illegible] dans l'archipel Colonies anglaises on a proposé deux moyens de remédier au mal. L'un consisterait à transporter aux Antilles des cafres de la côte méridionale, que l'on *engagerait* simplement ; l'autre serait de favoriser l'émigration des pays de l'Inde et des possessions orientales de l'Angleterre. Ces propositions, faites au sein du Parlement, émanent d'un des membres de l'administration coloniale, et sont [illegible] ministre des colonies, faites au sein du Parlement, émanent d'un des membres de l'administration coloniale, et sont [illegible] possessions de l'Angleterre sur les côtes occidentales de l'Afrique et dans l'Archipel des Antilles, se rattachent à ces deux projets. Nous allons les examiner l'un après l'autre.

Nous ne savons jusqu'à quel point il sera possible d'*engager* de travailleurs libres sur la côte d'Afrique ; la mise à exécution de cette mesure pourrait bien ressembler à la traite, ou tout au moins à la *presse*. Cependant, s'il faut en croire M. Hamilton (1), il paraîtrait que Sierra-Leone (2) a déjà fourni des travailleurs libres à des planteurs, et que sur ce point il serait facile de recruter immédiatement huit à dix mille hommes, [illegible] fois l'habitude prise, des émigrations continuelles auraient lieu de l'intérieur de l'Afrique vers cette colonie, qui servirait de lieu d'entrepôt et d'approvisionnement pour les navires qui y seraient faites. Mais ces nouveaux venus seraient-ils bien aptes au travail ? On sait que la stupidité des nègres fraîchement débarqués dans nos Antilles y était devenue proverbiale : « Sot comme un nègre de traite, » disait-on au dix-huitième siècle. D'ailleurs ce travailleur sera-t-il suffisamment prémuni contre le mauvais exemple que lui donnera la vie paresseuse et vagabonde de ses frères ? Et puis, cette grande concentration d'Africains, admis sans condition dans nos colonies, ne pourra-t-elle pas devenir fatale aux Européens qui y résident ? Il ne suffira que d'une étincelle pour allumer l'insurrection dans nos possessions.

Malgré ce préjugé établi depuis trois siècles qu'il est impossible aux Européens de travailler sous les tropiques, nous donnerions de tout point la préférence au second moyen. Lorsque nous voyons les équipages de nos vaisseaux affectés aux grands voyages de circumnavigation, loin de mer pendant trois ou quatre années, traverser toutes les latitudes, et revenir en Angleterre portant sous leurs pas qu'il soit impossible à un [illegible] européen de s'habituer au climat de nos Antilles. La mortalité parmi les troupes européennes employées à la Jamaïque était autrefois très-considérable ; on l'évaluait, terme moyen, à 13 p. 100 par an. Les années 1819, 1822, 1825 et 1827 [illegible] périr chacune le quart de nos soldats. Depuis lors, la proportion s'est affaiblie, et aujourd'hui la mortalité ne dépasse pas [illegible] p. 100 par an. On attribue l'amélioration de cet état aux mesures judicieuses prises par sir James Mac-Gregor [illegible] condé par l'administration médicale et par l'assemblée lé[illegible]

(1) Nous indiquerons à ceux de nos lecteurs qui peuvent le lire l'original un ouvrage tout récent publié par W. H. Burnley sous le titre : *Observations on the present condition of the island of Trinidad, the actual state of the experiment of negro emancipation*, etc. Longman, etc.

(2) On sait que cette colonie, fondée en 1792 par les Anglais sur la S.-O. d'Afrique, eut d'abord pour but d'y transporter les nègres qui, pendant la guerre de l'indépendance américaine, avaient déserté leurs maîtres pour s'enrôler sous les drapeaux anglais. Depuis l'abolition de la traite, les noirs saisis en mer par les croiseurs anglais et jugés par les commissions mixtes sont conduits et établis dans la colonie, où ils vivent en parfaite liberté.

Les *cyprès*, qui donnent aux paysages du midi de l'Europe une allure si particulière, en coupant l'horizon à angle droit avec leurs cimes pyramidales, comme le font ici nos peupliers qu'on appelle d'Italie, bien qu'ils y soient de la plus grande rareté et qu'il faille les nommer peupliers de Constantinople, puisque la Turquie est leur pays originaire, les cyprès acquièrent parfois un âge fort avancé. Les plus vieux sont ceux du palais de Grenade, car ils remontent au règne d'Andélé, dernier roi des Maures. Une voltaire s'est rencontrée sous leur ombrage avec un Abencerage, et de là est venu leur nom de Cyprès de la reine et du chevalier. Les Maures furent expulsés en 1492, et les cyprès ont au moins quatre cents ans.

Le *lierre*, cet ami des ruines, est lui-même parfois si ancien qu'il devient un arbre qui n'a plus besoin de soutien. Près de Montpellier, à Gigean, dans un jardin, un lierre mesurait un mètre quatre-vingt-quinze centimètres de circonférence, et se partageait en deux gros troncs dont les branches s'étendaient sur un triangle de 72 mètres carrés. On l'abattit en 1829, son anatomie prouva qu'il avait quatre cent quarante-huit ans. La Belgique a de bien vieux lierres aussi. Nous signalons surtout celui des ruines du château de Franchimont, entre Spa et Theux, dont nous avons mesuré l'âge approximativement, puisque l'intérieur nous en est connu : il a plus de deux siècles. Les autorités locales feraient bien de veiller à la conservation de ce vieux végétal, dont la souche souterraine est peut-être contemporaine de Robert de la Marck.

Il est peu probable que les *érables* de notre pays puissent jamais atteindre une vieille date, à cause du grand emploi de son bois dans les arts. Il y avait naguères de vieux troncs de ces espèces dans les Ardennes et dans l'antique forêt du Soleil ou de Soignies, qui s'étendait jusqu'aux portes de Bruxelles. C'est à l'égard de l'érable que les littérateurs, en racontant les faits historiques, se trompent le plus souvent. Nous ne parlons pas seulement, en fait d'erreur, de ces fleurs du sycomore fort insignifiantes et vertes comme la plupart des fleurs de nos grands arbres, mais auxquelles les poètes seuls donnent un arôme enivrant et une beauté remarquable ; nous faisons allusion ici à la méprise dans laquelle on est souvent tombé en prenant l'érable pour le tilleul. On assurait que les premiers confédérés suisses avaient juré de conquérir la liberté de leur pays, en 1424, sous un tilleul situé à Trons, dans le canton des Grisons. L'arbre existe encore : l'inscription commémorative, placée dans la chapelle bâtie depuis à côté du tronc, dit gravement que c'est un tilleul, et c'est pourtant un érable. En 1831, il avait 8 mètres 61 centimètres de circonférence. Il est permis de supposer qu'il avait au moins un siècle à l'époque du serment : il aurait aujourd'hui 517 ans. C'est, comme nous l'avons dit, le plus vieil arbre de la liberté qui soit en Europe, et puisque dans nos épisodes de 1830 on a planté de ces arbres de la liberté dans la plupart de nos villes, il est fâcheux qu'on ait choisi presque partout le peuplier européen, qui ne rappelle aucun souvenir et ne promet qu'une courte durée. L'érable eût été le vrai symbole de notre indépendance. Mais il eût fallu planter ces arbres ailleurs, ce que fasse un monument public où nous les voyons encore, ils sont du plus mauvais effet.

Le *hêtre* est l'ancienne essence de la forêt de Soignies. Parmi ceux qui peuvent revendiquer les plus beaux et les plus vieux hêtres de la contrée, c'est à cet arbre que le Parc de Bruxelles doit sa beauté. Camper, accolé avec raison, dit, l'Angleterre exceptée, nul pays en Europe ne possède de si hautes futaies que le Brabant. Le malheureux système de taillis qu'on a suivi depuis le règne de Guillaume, nous a privés des hêtres multi-séculaires de la forêt consacrée jadis au culte du soleil. Il y a une vingtaine d'années, nous avons vu près du château de la Houpe, appartenant au duc d'Ursel, entre Boitsfort et Hoeylaert, un hêtre gigantesque qui mesurait à hauteur d'homme 5 mètres 40 centimètres de pourtour, et son tronc avait cent trente pieds de hauteur. Il comptait avec ceux hêtres moins âgés et surtout avec ceux qui, après la coupe aux environs, reproduisent dans cette forêt de cent mille bonniers, sont un siècle de plus ou moins, en hêtre avait ou moins cinq siècles. Une coudelle de bois aurait été bien précieuse pour l'enseignement [illegible]

Le *mélèze* est un arbre précieux dont l'introduction en Belgique est trop récente pour que nous puissions en citer de vieux pieds. Nous devons cet arbre à un officier dont le nom est resté malheureusement inconnu, mais qui combattait dans nos rangs en 1745. Il en apporta quelques graines avec lui et les donna à un moine, un frère jardinier de l'abbaye d'Eeckhoute, à Bruges. Les noms de ces hommes utiles ne nous sont point parvenus non plus, et l'on ne peut nier, cependant, qu'ils n'aient rendu à leur pays un bien grand service, en propageant un arbre si utile et qui fera un jour la prospérité de nos Ardennes. M. Van Huerne de Schierveldt et Van den Bogaerde, de Bruges, ont aussi propagé par cette essence en tirant de Briançon des cônes bien mûrs. L'âge des mélèzes est sans limites. M. Decandolle en a fait connaître du Valais qui avaient 1 mètre 78 centimètres de diamètre et 360 ans d'âge ; et M. Loiseleur en a cité d'autres mesurant 3 mètres 90 centimètres de diamètre et comptant 576 ans. L'abbaye des Dunes, à Bruges, et les bois de Heverlé près de Louvain, appartenant au duc d'Arenberg, pourraient dans les siècles à venir présenter de vieux mélèzes, car c'est dans ces propriétés qu'ils ont été semés immédiatement après l'introduction de l'essence.

Le *châtaignier* peut vivre long-temps. Le baron de Beelerle, botaniste célèbre de Belgique, partit en 1771, avec le duc d'Arenberg, pour visiter les comtés d'Angleterre dans l'intérêt de l'arboriculture ; ils y remarquèrent que, déjà, les châtaigniers avaient été plus répandus qu'aujourd'hui en Belgique, où même nous ne les voyons guère cultivés que dans les provinces de Liége et du Hainaut. De Beelerle signala surtout un châtaignier planté dans la campagne de lord Dunis, dans le Gloucester, qui avait dix-neuf pieds de circonférence à cinq pieds au-dessus de terre. Les propriétaires sur son âge qui donnaient plus de deux cents ans. Ce châtaignier vaut sans doute encore. Bise Zigonle un châtaignier de la même espèce à Sancerre, et qui est âgé de 1,000 ans. Il ne faut pas confondre le châtaignier avec le marronnier très-répandu dans le pays et dont on doit l'introduction au célèbre De L'Escluse, botaniste belge qui florissait dans le seizième siècle, et qui a introduit de pareils arbres dans [illegible] regretter que nous n'ayons pas de manière certaine la date de cet [illegible]

Les *orangers* sont quelquefois d'une date fort ancienne. Toutes les personnes qui ont visité Versailles se sont enquises du *grand Bourbon* ou du *François Ier*, le plus bel oranger de France, achété à la vente des biens du connétable de Bourbon en 1523 : il a maintenant 400 ans. Les orangers de M. Van der Hoop, d'Amsterdam, que nous avons vus en 1840, et ceux du palais de Soestdyck, appartenant à Guillaume II des Pays-Bas, ont jadis orné les jardins de Jacob Cats, le fameux poète hollandais. Les orangers du château de Laeken sont aussi cités pour leur ancienneté, qui permettait dans le siècle dernier de payer les rentes [illegible] par le prix de vente des fleurs, [illegible] bien [illegible] de la vieillesse des orangers du Midi. Au monastère de Sabine à Rome, dit M. Moquin-Tandon, [illegible] y avait un oranger planté [illegible] 1200 par saint Dominique ; [illegible] ombrait une ambiance [illegible] pouvée en 1569 par saint Pie V. Gallo. Cet arbre existe encore. M. [illegible] remarque qu'en 1560 il était [illegible] vieillesse, [illegible] dire, bien malade, [illegible] que l'on peut croire que le pied [illegible] que 65 centimètres de diamètre, [illegible] rejeton de l'ancien [illegible] gobé en 1709. Si cela était, le pied de Saint-Dominique aurait [illegible] ans. D'après la tradition, l'âge de cet arbre serait de 600 ans. [illegible] Gabrio était de Turin y cultivait un oranger de 9 mètres de hauteur [illegible] dans le Finalois et qui portait 8,000 oranges dans une année. A Nice [illegible] M. Delbo, en 1789, planta un oranger que deux hommes pouvaient [illegible] embrasser à la tige. Il avait 16 mètres 25 centimètres de hauteur [illegible] branches ombrageaient une table de 40 couverts. Chaque [illegible] donnait 5 à 6,000 oranges, mais [illegible] moitié de ces fruits [illegible] moitié on produisait à peine une centaine. L'année d'après, [illegible] moitié pourrie la récolte [illegible] l'auteur de ces lignes a vu à Turin un oranger [illegible] avait produit, par an, 12,000 oranges. On cultivait très-bien, [illegible] connaissent des arbres de cette nature peuvent servir de sûreté hypothécaire, car il saurait elle-même se charger de leur faire produire [illegible] gent prêté.

Le *platane*, originaire d'Asie, vaut à peu près [illegible] espèces de Belgique. Dans la vallée de Rujukdereh [illegible] est impossible qu'on remonte [illegible] qui compte 48 mètres 75 centimètres de circonférence à sont pied [illegible] creux en tout le vide [illegible] 26 mètres ; [illegible] jouait [illegible] de 720 ans. Pline nous apprend que les Romains [illegible] tésintent [illegible] dans le pays de Morins, [illegible] habitaient [illegible] le sol y aux environs de Boulogne, [illegible] Omer et y prit. On aimait [illegible] eveillait de retrouver quelques pieds [illegible] vieux troncs de platanes [illegible] dans les forêts, mais aujourd'hui [illegible] déjà, le platane [illegible] introduit en Belgique. Quoique [illegible] que depuis longtemps [illegible] connu, cependant [illegible] Belgique [illegible] Leclus [illegible] 1583. Il [illegible] fois [illegible]

(La suite à un prochain numéro.)

colonies. Pourquoi prendrait-on pas le même soin des travailleurs européens? Pourquoi ne les entourerait-on pas de la même sollicitude? Voici d'ailleurs une circonstance qui, pour ceux de nos compatriotes qui songeraient à se rendre à la Jamaïque, mérite d'être prise en considération. Depuis plusieurs années la fièvre jaune n'avait point fait de ravages, et d'après les informations que nous avons déjà données sur la température de la Jamaïque et de la Trinité, il n'est nullement désirable que des familles européennes puissent facilement s'habituer, surtout dans les parties dont le niveau est assez élevé au-dessus de celui de la mer pour rapprocher leur température moyenne de celle de nos climats d'Europe. Il est d'autant plus probable que ces émigrants pourraient s'y livrer aux travaux de l'agriculture, que de tout temps on a vu dans les colonies anglaises les Européens, petits propriétaires, travailler leurs terres sans éprouver plus d'inconvéniens que les nègres qui y naissent ordinairement.

Une fois le laboureur d'Irlande et d'Ecosse acclimaté dans ces contrées, l'Angleterre y trouverait le double avantage d'augmenter la population blanche des Antilles et de donner au monde un exemple salutaire. En présence de ces hommes courageux bravant la chaleur comme la pluie, le froid et l'humidité, chacun voudrait imiter leur exemple, surtout lorsqu'il les verrait assurer par leur travail et leur activité l'aisance et le bien-être de leurs familles. L'acclimatement des travailleurs européens dans les Antilles serait le seul moyen de compenser la diminution effrayante que la cessation de la traite a occasionée aux colonies et à la métropole.

Extérieur.

TURQUIE.

Nous avons annoncé l'arrivée à Constantinople, à bord du pyroscaphe égyptien *Reschid*, du fils de Sami-Pacha, envoyé extraordinaire d'Egypte près de la Sublime Porte. Voici ce que dit à cet égard une lettre de Constantinople, du 11 mai, adressée à la *Gazette Universelle* d'Augsbourg :

« Sami-Pacha a reçu de Méhémet-Ali, de nouvelles instructions secrètes, qui, d'après une source authentique, ordonnent à l'envoyé de faire tous ses efforts possibles pour engager la Porte à résister aux demandes de la Grande-Bretagne et des puissances allemandes relativement aux affaires du Liban. D'après la même source, c'est en partie à l'intention du vice-roi qu'on doit attribuer cette manière d'agir. On pourrait s'attendre sous peu à une explosion dans le Levant. Les affaires ont été embrouillées à un tel point par des démonstrations mystérieuses et déloyales, qu'on ne peut à peine atteindre un dénouement pacifique. La pensée que ceux qui ont ourdi ces intrigues n'agiront vraisemblablement que dans l'ombre, l'opinion publique de l'Europe s'étant prononcée sans réserve pour les Chrétiens malheureux du Liban, est la seule consolation dans cet état de choses. »

— La même feuille publie les nouvelles suivantes également à la date de Constantinople, le 11 mai :

« La flotte turque est prête à mettre à la voile. Les affaires diplomatiques s'embarrassent, et l'on craint que les négociations ne soient pas renouées de sitôt. Ces jours-ci M. Mavrocordato, envoyé grec, a remis à la Porte une Note dans laquelle il cherche à [illegible] à poursuivre les négociations qui étaient déjà ouvertes relativement au traité de commerce. Ce diplomate appelle l'attention du Reis-Effendi sur cette circonstance que l'incertitude dans les relations commerciales entre la Turquie et la Grèce n'est pas moins préjudiciable à la première qu'à la dernière de ces puissances.

» Les finances de la Porte sont dans un meilleur état, les fonctionnaires et les troupes sont payés avec régularité. On doit incontestablement ces avantages à la Banque créée par le Grand-Visir et représentée par douze des plus riches banquiers arméniens de la capitale. Cette Banque s'est engagée à faire au gouvernement des avances régulières, et celui-ci l'a, en conséquence, autorisée à lever, à ses propres frais, les impôts dans tout l'empire.

» Les séhims, papier-monnaie, émis sous le ministère de Reschid-Pacha, sont presque entièrement retirés de la circulation. Il n'y en a plus du tout dans les provinces, et on a hâte de les voir de loin en loin à Constantinople.

» Suivant des nouvelles de Syrie de la fin du mois dernier les Druses se rassemblaient de nouveau pour délivrer les armes à la main, leurs chefs faits prisonniers par les Turcs et privés par pièce de guet-apens. De son côté, le Séraskier Mustapha-Bourhan-Pacha avait immédiatement installé les renforts qu'il venait de recevoir en milices albanaises et en avait porté en avant deux forts détachemens jusqu'à Dschusie et Ghasir dans le dessein de faire plus tard de ces deux points la base des opérations ultérieures contre les montagnards; mais l'arrivée à Beyruth du commissaire ottoman, Selim-Bey, a calmé, au moins pour le moment, le zèle de Mustapha. En outre, les princes Druses prisonniers ont adressé à leurs compatriotes et coreligionnaires une missive commune dans laquelle ils les invitent à s'abstenir de tout recours à la force, parce qu'un acte d'hostilité contre les troupes ottomanes mettrait en péril leur vie, à eux prisonniers, et que le Séraskier est résolu à ne négliger aucun moyen pour étouffer tout mouvement dans la montagne. Par suite de cette lettre, les Druses se sont contentés de prendre une attitude menaçante et n'ont pas attaqué. Les deux partis s'en tiennent momentanément à observer réciproquement.

Les Maronites se tiennent tranquilles, mais leurs plénipotentiaires à Constantinople ont adressé aux ambassadeurs européens une espèce d'*ultimatum* dans lequel ils demandent de l'appui, et déclarent qu'en cas contraire ils se verraient contraints de faire valoir leurs droits par la force.

» Le Grand Visir a reçu de nouveau une pétition signée par beaucoup de chefs Druses, dans laquelle ils demandent que la Porte étende son pouvoir illimité sur toute la montagne de Syrie. Ils protestent énergiquement contre la réintégration de la famille Schehab; mais on ne sait que trop bien comment la Porte arrange de pareilles démarches, et les représentans européens à Constantinople ont reçu des Druses de nombreuses pétitions (la dernière n'y a que quelques jours) qui demandent précisément l'établissement de l'ancien ordre de choses. Il n'y a guère lieu d'espérer que la Porte y consente de bon gré, mais il paraît [illegible] de l'Angleterre et les deux puissances allemandes en

ordre de choses.

Nous apprenons de bonne source que le conseil de guerre convoqué par l'empereur Nicolas pour délibérer sur un plan de campagne à adopter contre les peuplades du Caucase, s'est prononcé pour un plan d'opérations sur une grande échelle. En conséquence, la ligne de la rive droite du Kuban recevra une grande augmentation de troupes. Vers la fin du mois prochain, il se fera de différents points des expéditions dans les districts de Schapsuk et de Psadik, où s'est principalement concentrée la résistance, tandis que dans le Sud une autre colonne opérera de Gagra ou de Sutscha contre les Abasses. Le ministre de la guerre, prince Czernitscheff, qui est déjà en route pour le Caucase, prendra en personne le commandement en chef pendant la prochaine campagne. Le général Grabbe, qui avait jusqu'en ce moment eu le commandement en chef du Caucase et qui avait été appelé à St. Pétersbourg pour faire partie du conseil de guerre, retourne à Stawropol, et commandera une colonne sous les ordres du général Czernitscheff. Des hommes bien instruits, qui connaissent parfaitement le théâtre de la guerre et la manière de combattre des Tscherkesses, pensent que les opérations de guerre dirigées sur une aussi vaste échelle, coûteront beaucoup de victimes, et n'amèneront guère de plus grands résultats que le système suivi jusqu'à présent. »

— On écrit, d'un autre côté de la Bessarabie, à la date du 12 mai :

« On se perd en conjectures sur les motifs de la mission du ministre de la guerre. Parmi les plus accrédités, il en est un d'après lequel des divisions auraient éclaté entre les généraux du corps d'armée opérant de l'autre côté du Caucase, divisions qui entravaient beaucoup les opérations militaires contre les Tscherkesses et que le ministre serait appelé à faire cesser. Un autre prétend qu'il est porteur de pleins pouvoirs pour négocier la paix, parce que l'empereur Nicolas voudrait enfin d'une guerre où les maladies et les calamités de tous genres font plus de victimes que le fer de l'ennemi. »

DANEMARCK.

On écrit de Copenhague, le 25 mai :

« Nous sommes charmés de pouvoir annoncer que le projet formé par une maison de commerce de Corsoer, de concert avec un de nos plus habiles officiers de marine, d'équiper un navire pour faire le tour du monde, excite un vif intérêt à l'étranger. Il est vrai qu'il n'a pas encore été reçu des nouvelles des agens dans les divers pays, parce que le délai fixé n'est pas encore expiré; mais le commandant du navire, pendant son court séjour à Berlin, a reçu de nombreuses demandes qui donnent l'espoir que l'entreprise pourra s'effectuer. Parmi ceux qui, à l'étranger, témoignent le plus d'intérêt pour cette affaire, nous devons principalement citer S. M. le roi de Prusse qui, de même que le roi de Danemarck, a promis d'adjoindre à ses frais, des naturalistes à l'expédition. »

PRUSSE.

Une lettre de Berlin, du 26 mai, porte :

« Le professeur Jacobi et le célèbre astronome Bessel ont été l'objet de la faveur du roi en recevant un présent de 3000 thalers pour assister au Congrès des naturalistes en Angleterre. On dit que le roi veut faire quelque chose aussi pour les professeurs aux universités qui sont sans traitement et qui sont souvent dans une situation très-déplorable. A l'université de Berlin seule, il se trouve 40 professeurs qui ne reçoivent rien de l'état. »

ANGLETERRE.

Dans la Chambre des Communes, séance du 31 mai, la troisième lecture du bill sur le revenu dit *Property Tax Bill*, a été admise par 255 voix contre 149. Avant de passer à un amendement tendant à la faire, les Tantlets appartenant à des institutions littéraires et scientifiques où l'instruction est donnée *gratis*.

Une lettre de Peshawer, écrite par un officier anglais, à la fin de février, donne des détails fort curieux sur ce pays, traversé par un corps d'armée envoyé au secours des troupes engagées dans le Caboul :

« Nous sommes campés dans le passage du mont Kyber, position la plus difficile qui se puisse imaginer pour une armée. Le sentier est tellement étroit et encaissé de rochers, qu'il est impossible à trois hommes de marcher de front. Sur ses bords sont d'effroyables précipices. Les sommets des montagnes sont éternellement couverts de neige, et le neuf sur sept sur leurs flancs se composent de brigands. Arrivés le 14, nous y avons trouvé une brigade de notre infanterie qui avait été par eux repoussée avec de grandes pertes. Trois fois nos troupes ont pénétré dans ces gorges, et chaque fois les habitans se sont vigoureusement portés à leur rencontre pour leur en défendre l'entrée. Ils ne se battent pas comme les Européens, mais ils savent attirer ceux-ci dans les lieux les plus difficiles, et ils les attaquent ensuite du haut de leurs rochers. Ceux qui ont le malheur de tomber morts ou blessés sont coupés en morceaux et ont la tête brisée à coups de bambous.

» La brigade dont j'ai parlé était campée plus près du passage que nous ne le sommes, mais elle fut obligée de s'en éloigner à une plus grande distance, car les habitans, cachés derrière des rochers, et pendant la nuit, faisaient sur elle un feu continuel. Un général fut blessé par une balle, qui lui traversa la joue; le major eut une jambe emportée; 500 hommes furent tués ou blessés, et 80 chameaux périrent avec leurs charges de munitions.

» On dit que nous resterons ici jusqu'à ce que le général ait reçu des nouvelles du Caboul ou du quartier-général. Depuis notre arrivée, la pluie n'a pas un instant cessé de tomber. Nos tentes sont dans l'eau, et la plupart du temps nous sommes obligés de nous tenir debout, n'ayant pas un endroit sec pour y poser nos matelas. Ces matelas sont de toile assez grossière et fourrés de coton; ils conviennent très-bien à la température du Bengale, mais ils sont loin d'être assez chauds pour un climat aussi froid que celui que règne dans nos montagnes. Depuis que je suis dans l'armée, je n'avais autant marché. Le service est ici tellement dur. Nous passons une nuit sur deux dans nos tentes, et quelquefois nous restons plusieurs jours sans y entrer. Quelques-uns de nos piquets et placés pour veiller autour du camp, et les sentinelles ont pour consigne de faire feu sur les personnes qui tenteraient de s'approcher.

» Sur soixante-douze jours de route, nous avons marché trente-quatre jours sans faire halte. Nous ne nous serions peut-être point du tout arrêtés si notre bétail avait pu nous suivre. Pendant presque toutes nos marches, nous avons été obligés de traîner nous-mêmes nos canons sur les hauteurs, car les bœufs ne pouvaient se relever sans notre secours. Nous avons passé plusieurs grandes rivières, dont sur des ponts de bateaux et dont d'autres à gué, avant quelques-unes jusqu'à la ceinture. La ville de Peshawer est la plus belle que j'aie vue depuis mon départ de Calcutta; mais il y a quelque chose qui contraste avec la beauté de son aspect, c'est qu'elle est entourée de jardins auxquels sont attachés, les uns par le cou, d'autres par des cordes, vingt-cinq à trente Kebirs, peuple que nous sommes destinés à combattre. Ils sont exécutés sans forme de procès aussitôt pris. »

ESPAGNE.

On écrit de Madrid, le 24 mai :

« Il est impossible que le cabinet ne subisse pas, dans peu de temps, une modification en dépit de tous les efforts du président du conseil pour maintenir l'édifice ministériel ébranlé dans ses bases. Le ministre qui doit succomber aux coups de la coalition est M. Sarra y Rull, ministre des finances. Il avait été question d'une combinaison qui devait appeler M. Martani à lui succéder. Nous ignorons si cette combinaison se réalisera. Ce qui rend la situation plus critique que jamais, c'est la pénurie toujours croissante du trésor obéré de plus en plus. La coalition s'est emparée d'une circonstance fâcheuse pour le ministère : l'extrême difficulté que celui-ci rencontre à se procurer des fonds indispensables pour les besoins du service courant. Le successeur de M. Sarra y Rull sera-t-il plus heureux ? L'armée du général Rodil est celle qui, à ce qu'il paraît, montre le plus d'exigence. Des dépêches sont encore arrivées dernièrement au ministère. Il s'agit de satisfaire la troupe.

» Au lieu de consacrer la durée des séances parlementaires à des débats sans résultat, les Cortes devraient aviser, s'il est possible, aux moyens de remédier à un tel état de choses.

— Les bruits qui couraient avant-hier sur une réunion des députés de la majorité ont pris hier plus de consistance. L'envoi de la députation chargée de demander une modification ministérielle, le refus qui a accueilli cette proposition et l'irritation que ce refus a causée parmi les intéressés sont déjà des faits réputés certains. Des altercations ont eu lieu, et la majorité devient elle-même plus persuadée de jour en jour qu'il est impossible de gouverner au moyen du système suivi par le cabinet. Le journal ministériel essaie évidemment de distraire l'attention du public en parlant de certaines paroles tenues de haut dans un des salons de l'Opposition. Mais le journal en question détruit lui-même l'effet de la tactique en avouant que de fréquentes conférences ont lieu entre les membres de la majorité et le ministère. Ces conférences ne se tiendraient pas avant les circonstances actuelles; il est donc évident qu'elles ont pour objet quelque chose de nouveau. Quoi qu'il en soit, le ministère a fait distribuer hier aux capitalistes plusieurs circulaires les invitant à souscrire pour de petites sommes. Les capitalistes sont demeurés sourds à la pétition (nous rougissons de le dire) qu'il a fallu enfin suspendre la démolition du couvent de l'*Espiritu Santo*. Il était dû aux ouvriers quatre semaines. 5,000 onces réales votées sur le trésor par ordonnance royale n'ont pu être réalisés.

— Suivant les dernières nouvelles de Madrid, M. Surra, ministre des finances, a donné sa démission qui a été acceptée, et celle de M. Comba, ministre de la marine, paraît certaine.

FRANCE.

On écrit de Paris, le 31 mai :

« Nous ignorons si la police craint encore une fois quelques émeutes ou si l'approche des élections générales l'engage à redoubler de surveillance, mais les troupes sont encore une fois consignées dans leurs quartiers depuis 3 ou 4 jours. Les postes sont augmentés, et les patrouilles, ainsi que les rondes d'officiers, sont très fréquentes.

» Les ministres de Naples, de Belgique et de Hollande se sont réunis depuis quelques jours en fréquentes conférences à l'hôtel des affaires étrangères.

— L'ensemble du budget des dépenses a été adopté par la Chambre des Députés, par 209 voix contre 70.

— Le marquis de Dalmatie est parti depuis 5 ou 6 jours pour aller prendre possession de son poste à Naples. Il est muni d'instructions relatives à l'affaire de la Banque de Tavolière.

— L'*Emelie* et *Célina*, capitaine Borbey, de la Martinique, est arrivé le 29 mai au Havre. Ce navire apporte des nouvelles sur l'effet produit dans la colonie par l'ajournement de la question des sucres. Voici ce que rapporte le capitaine :

« Lorsque j'ai quitté St.-Pierre (Martinique), le 26 avril, la colonie était dans la consternation, en conséquence de la nouvelle de l'ajournement de la question des sucres, apportée le 28 mars, par le paquebot anglais. Depuis ce jour, les affaires avaient été interrompues et toute confiance avait cessé. Plusieurs maisons ayant acheté des quantités de sucre de 22 à 26 fr., dans l'espoir que la loi promise par le ministère serait favorable à cet article, sont plongées dans l'affliction, car elles prévoient d'immenses pertes qui pourront causer la ruine de centaines de familles. Les membres du Bureau du Commerce et ceux du conseil municipal avaient donné leur démission. Des centaines de personnes s'étaient adressées au gouverneur pour obtenir quelque allégement au mal, mais il ne peut que les inviter à prendre patience. Enfin, une crise est imminente. Ce matin plusieurs capitaines ont acheté du sucre de la plus belle qualité, à 17 et 18 fr. »

Une lettre de Mostaganem, le 14 mai, adressée au *Constitutionnel*, porte :

« Nous sommes sur le point de nous mettre en route pour Milianah, et d'exécuter par terre ce fameux voyage qui semblait fabuleux il y a quelques années. Nous resterons dehors tout un grand mois, sans doute nous allons traverser un pays nouveau, et quoique

vivement la sympathie de chacun, nous partirons gaiement sans songer aux fatigues qui nous attendent.

On assure que l'Emir Abd-el-Kader a complètement évacué le territoire de Témecen, et qu'il est dans ce moment chez les Kabailes de Tenez, pour organiser un système de défense dans les défilés et mauvais chemins que nous aurons à franchir. Comme les populations de ces contrées ne sont pas très familiarisées à la notre manière de combattre, il espère pouvoir les éclairer et les porter à défendre pied à pied leur terrain. On nous assure encore qu'il a fait de grandes dépenses depuis le mois dernier, afin de retenir par des sacrifices d'argent ceux qui abandonneraient infailliblement sa cause. Il est entouré de plusieurs chefs marocains, reconnus par tous pour étrangers à la régence et pour sujets de Fes et de Maroc. Ses plus fidèles partisans et ses Kalifats dépossédés se plaignent hautement de la faveur qu'il accorde aux nouveaux venus. Mais comme le Maroc est son unique ressource, il sacrifie volontiers tous ceux qui lui deviennent inutiles.

Les fatigues que nos troupes ont essuyées depuis plusieurs mois, l'hiver pénible qui a rudement éprouvé le moral du soldat, ont malheureusement rempli nos hôpitaux, et nous avons dans ce moment beaucoup trop de malades pour la saison. Plusieurs officiers déjà rompus au climat et aux expéditions sont gravement atteints de la fatale dissenterie qui nous a déjà enlevé tant de camarades. Cependant, nous comptons sur le printemps et sur les soins que prend le quartier-général. Le moral des troupes est excellent. On dit que nous devons détruire plusieurs fermes arabes qui se trouvent sur la route d'Oran à Alger. Ces fermes appartiennent en propre à l'Emir, et elles étaient habitées par ses filles, ses femmes et ses sœurs. Il a donné ordre de faire évacuer toutes ces positions, et sa famille a dû se réfugier chez les Beni-Mered, au sud de Tekedempt. Elle était en marche pour gagner la tribu des Hachems-Gueris, mais elle a changé de route à moitié course, ayant appris que tous les douars de cette puissante tribu venaient de faire leur soumission et de reconnaître notre souveraineté, ainsi que le commandement immédiat du général Mustapha.

Une reconnaissance poussée par le général Lamoricière a failli rencontrer la caravane de l'Emir, qui n'était que faiblement escortée. Si le hasard nous eût servis dans cette circonstance, nous enlevions d'un seul coup de main tout ce qu'Abd-el-Kader a de plus précieux, sa famille et son trésor privé.

On s'occupe aussi d'une répartition de territoire entre nos tribus alliés, afin d'occuper leurs esclaves et les gens qui travaillent la terre. Dès l'an prochain, cette province ne sera plus reconnaissable. Sans cesse envahie par les partis et saccagée par les camps, elle n'offrait plus à l'œil qu'une terre nue et brûlée. Aux prochaines récoltes, elle sera couverte de moissons, et l'abondance sur tous les points. Les régimens de France, comme les spahis et les chasseurs, ont aussi des lots qu'ils devront entretenir. La colonie s'organise militairement et appelle à son aide tous ceux qui veulent conquérir par le travail.

On lit l'article suivant dans un journal de Paris:

Au moment où les élections se préparent, nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs le tableau de nos finances. C'est l'œuvre de MM. Thiers, Molé et Guizot.

Le rapport de la commission du budget, rédigé par M. Lapla-gne lui-même, constate que publié à l'année 1853, le trésor devra faire face aux découverts suivans:

1° Découvert des exercices de 1840, 1841 et 1842	313,114,374
2° Découvert du budget de 1843	33,314,008
3° Travaux publics extraordinaires (loi du 17 mai 1837)	8,480,802
4° Idem (loi du 25 juin 1841)	496,821,400
5° Dépenses pour les chemins de fer	175,000,000
Total	1,326,730,584

Mais la commission n'a pas tout dit. Elle a oublié ou omis diverses sommes dont on va mesurer l'importance:

1° Subvention et prêt à la Compagnie du chemin de fer de Paris au Hâvre (projet à l'ordre du jour de la Chambre), et diverses autres dépenses de travaux extraordinaires	24,000,000
2° Amendement Lacrosse	3,000,000
3° Dépenses évaluées au *minimum* des chemins de fer de Bordeaux à Bayonne, de Bordeaux par Toulouse à Cette, etc., et non portées dans les devis estimatifs de la loi des chemins de fer	125,000,000
4° Fonds des caisses d'épargne, représentés, à la caisse des dépôts et consignations, par des inscriptions de rentes s'élevant, au 1er janvier, à 250 millions, et sur lesquels le trésor a dépensé	133,000,000
5° Déficit sur les budgets et services antérieurs à 1833, à la charge de la dette flottante	258,000,000
Total du découvert	1,869,730,584

En outre, M. Dufaure, dans son rapport sur les chemins de fer, a fait justement observer que les réserves de la caisse d'amortissement ne pourront s'appliquer à l'extinction de ces découverts qu'au moyen d'une surcharge occasionée par les intérêts ou arrérages des nouveaux bons successivement mis en réserve et capitalisés. Il évalue cette dépense, que viendra augmenter le chiffre annuel des budgets jusqu'en 1853, à un total de. 167,000,000

Plus les intérêts des 300 millions restant à réaliser sur l'emprunt des 450 millions, évalués au même taux de 3 fr. de rente pour 76 fr., soit 4 °/₀ 100 fr. 12 millions par an, pendant huit ans seulement, en supposant que cet emprunt ne soit émis que dans deux ans. 96,000,000

Total général des insuffisances à couvrir jusqu'en 1853. 2,132,730,548

Pour faire face à ce découvert, on a présenté comme ressources prises dans le crédit ou autrement dans le crédit:

1° Les réserves de l'amortissement depuis 1842 jusqu'en 1852	697,000,000
Plus l'emprunt, dont le titre, jusqu'à présent, est adjugé	450,000,000
Total	1,147,000,000

Or, comme les insuffisances ou découverts, jusqu'à la même époque, s'élèvent à la somme de deux milliards cent trente-trois millions, dont les divers articles sont pris sur des documens authentiques, officiels, il en résulte qu'après avoir complété l'emprunt, après avoir épuisé les réserves de l'amortissement jusqu'en 1852, nous nous trouverions encore en présence d'un déficit de 800 millions.

Mais dans ce déficit figurent seulement les dépenses prévues, évaluées par le cabinet. Il sera inévitablement grossi de l'excédant des dépenses des fortifications, des frais d'armement des forts et de l'enceinte, des augmentations de crédits auxquels ont toujours donné lieu les devis ministériels, et qui ne manqueront pas aux devis des chemins de fer, des crédits extraordinaires complémentaires et supplémentaires pour l'Algérie et pour tant d'autres services qui maintenant forment un budget périodique à côté du budget ordinaire. Enfin, les charges du trésor se trouveront augmentées encore par les sommes que la plupart le tiers de l'acquisition des terrains des chemins, restant aux frais des départemens et des communes, sommes que la plupart d'entr'elles ne pourront payer que lentement, et que plusieurs ne pourront jamais payer.

Est-ce tout? Pas encore. Le trésor est aussi menacé d'avoir à racheter les actions de jouissance des canaux, qu'on ne peut évaluer à moins de 40 millions.

Il lui reste à amortir une partie des emprunts contractés, en 1821 et 22, pour la construction des canaux, et cette partie s'élève à 110 millions.

Il a dépensé, en outre, les capitaux des cautionnemens qui lui ont été versés à diverses époques, dont les remboursemens, à la vérité, sont suppléés par les versemens nouveaux, mais qui n'en constituent pas moins une dette réelle de 235,000,000.

Nous devons faire remarquer que nous ne portons ces divers articles que pour mémoire. Nous ne les classons pas dans le chiffre actif du découvert.

Telle est la situation de nos finances; tels sont le présent et l'avenir, après dix ans de paix et de prospérité matérielle.

Théâtre-Royal-Français.

Samedi 4 juin 1842. (Représentation n° II.)

Les comédiens ordinaires du Roi, auront l'honneur de donner

La seconde représentation de LA FAVORITE, opéra en 4 actes, par MM. Scribe, Alphonse Royer et Gustave Vaëz; précédée du 1er acte du MAITRE DE CHAPELLE, opéra-comique, musique de Reber.

On commencera à SEPT heures.

ANNONCES.

Changement de Domicile.

LIBRAIRIE, MAGASIN DE MUSIQUE, DE PAPETERIES

MAISON DE COMMISSION EN DIVERS GENRES,

sous la raison

VAN TETROODE,

Le Magasin vient de s'ouvrir dans le *Heerenstraat*, K. 297, et l'on y trouve entr'autres, un bel assortiment de

PAPIERS

de Hollande, de Paris et d'Angoulême.

Une riche collection de

Musique Vocale et Instrumentale.

Beaucoup de BONS LIVRES en plusieurs genres; des PLUMES MÉTALLIQUES en 25 sortes; des CARTES GÉOGRAPHIQUES de 1841 et 1842; des ESTAMPES, PORTRAITS, DESSINS, etc.

Un dépôt de fines Parfumeries et de Savons exquis de Piver, Demiraison, Gellé, Price et Gosnell, etc., etc., de Peignes, Pomades et autres articles de Toilette; de belles TABATIERES en véritable corne de buffle; CORDES DE VIOLON et Guitare, etc., etc.

Le tout à des PRIX INFÉRIEURS à tous ceux qui ont été annoncés jusqu'à ce jour.

L'on vient de recevoir à l'adresse susdite, un dépôt de

TABACS A PRISER

à la Civette, Rapé de Paris, Tonca, Prince Regent, etc., etc.

4385. VAN TETROODE, *Heerenstraat*, K. 297.

Tentoonstelling van Schilderijen.

Nederlandsche Maatschappij van Schoone Kunsten.

BESTUURDER: J. W. TEN HAGEN EN COMP.

Van verscheidene kanten aangezocht wordende, om de Tentoonstelling van schilderijen en andere werken van kunst, die thans in het gebouw der *Maatschappij, Westeinde*, n° 20, te 's Gravenhage geopend is, nog eenigen tijd te verlengen, brengt de bestuurder der Maatschappij ter kennis van het kunstminnend publiek, dat dezelve, op den gebruikelijken voet, nog zal blijven opengesteld tot en met *den 30e junij aanstaande*, en dat tot alsdan in de zaal der Tentoonstelling ook de gelegenheid geopend blijft, om voor den prijs van *tien gulden* per jaargang deel te nemen aan de associatie der *Kunstkronijk* voor welke de Loterij zonder *nieten* op den 15e dezer maand zal plaats hebben.

Door den grooten bijval, die deze associatie gevonden heeft, zijn nog maar weinige exemplaren van de *Kunstkronijk* en middelen ook van Loten voorhanden. Behalve dat elke jaargang van dit kunstwerkje 24 fraaije steendrukplaten en 12 bladen fraai geïllustreerden letterdruk bestaat; zoo dat hij op zich zelven, reeds uiterst goedkoop is, heeft ieder deelhebber bovendien den kans, om eene der uitmuntende schilderijen te winnen welke de hooge prijzen der loterij uitmaken; terwijl ook den minst

---

Nederlandsche schilderijen van welke de aankoop voor deze maand juli 1842 verbonden worden te zullen zijn aan de verbeelding der deelhebbers, bestaande in

Een jaargang der *Kunstkronijk* voor 1841—1842, zal nog vervolgd en voltooid zijn. Twee dier aldervoortreffelijkste zullen reeds in deze maand juli 1842 de deelhebbers worden opgeleverd. In deze uitgave, en voorkomen van verscheidene standen. Men dit uitgebreide en onderhoudend werk, met 200 gravures, naar teekeningen van mannen nederlandsche kunstenaars, en tekst van de meest geachte nederlandsche schrijvers, zijn ingelijfd nog complete exemplaren van dezen jaargang te bekomen.

Gelijktijdig met die afleveringen van de kunstwerken zal ook de uitgave geschieden van eenige andere werken, die bij de Maatschappij in voorraad liggen.

's Gravenhage, 1 junij 1842.

Cours des Fonds Publics.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 1er JUIN.

	Int.	Cours du 31 mai.	Cours du 1er juin. Plus hautes	Plus basses	Fermeture
Dette active	5	101 7/8	de 101 1/4	à 101 1/4	—
d° différée	2½	52 1/2	» 52	» —	—
d° différée	—	—	» —	» —	—
Billets de change	—	—	» 26	» —	—
Syndicat	—	93	» —	» —	—
Quotient à la charge de la ville	2½	—	» —	» —	—
Société de Commerce	4½	152 1/8	» —	» —	—
d° nouvelle	4½	—	151 5/8	» 152	—
Emprunt de 1826			» —	» —	—
d° des Indes	5	99	» 99	» 99 1/8	—
RUSSIE.					
Ob. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	» —	» —	—
d° d° 1828 & 1829	5	—	» 105 1/8	» —	—
Insc. au G. L.	6	—	» 88	» —	—
Certific. au d°	6	—	» —	» —	—
d° Napoléon			» —	» —	—
d° à Londres 1822	5	—	» —	» —	—
d° inscrit 1831/33	5	—	» 98 3/4	» 98 1/4	—
Emprunt de 1840			» —	» —	—
PRUSSE.					
Oblig. à Londres 1830	5	—	» —	» —	—
Act. Lot. de 50 Rix		—	» —	» —	—
ESPAGNE.					
Perp. ém. Amsterdam	5	—	» —	» —	—
d° à Londres	5	—	» —	» —	—
Passive	5	—	» —	» —	—
Dette différée à Paris		—	» —	» —	—
Defferred		—	» —	» —	—
Arbouin		20 1/8	» 20 1/8	» 20 1/16	20 1/8
AUTRICHE.					
Oblig. Goll. & Comp.	5	—	» —	» —	—
d° métalliques	5	—	» 107 1/16	» 107 1/16	—
d°	2½	—	» —	» —	—
NAPLES.					
Certif. à Amsterdam	5	—	» —	» —	—
d° à Naples	5	—	» —	» —	—
d° à Londres	5	—	» —	» —	—
DANEMARCK.					
Obl. Bonhus		—	» —	» —	—
ANGLETERRE.					
Cons. Ann.	3	—	» —	» —	—
FRANCE. Inscr. au G. L.	3	—	» —	» —	—
POLOGNE. Anc.		—	» 102 1/2	» —	—
BRÉSIL. Cons. Ann.		—	» —	» —	—
MEXIQUE. d° d°		—	» —	» —	—
COLOMBIE. emp. 1824	6	—	» —	» —	—
PERCU. d° d°	6	—	» —	» —	—
PORTUGAL.					
Oblig. à Londres	3	—	» —	» —	—

BOURSE DE PARIS DU 31 MAI.

	Comptant 30 mai.	Cours du 31 mai. Plus hauts	Plus bas	Fermeture
FRANCE.				
Cinq pour cent	120 20	de 120 35	à 120 20	120 20
Trois pour cent	82 25	» 82 15	» —	—
ESPAGNE.				
Emprunt Ardouin	24 1/4	» 24 1/4	» —	—
Ane. différée à jouir	—	» —	» —	—
Nouv. diff. à jouir	—	» —	» —	—
Passive	—	» —	» —	—
NAPLES.				
Certificats Falconet	107 90	» 107 90	» —	—
PAYS-BAS.				
2 1/2 pour cent	—	» —	» —	—
BELGIQUE.				
Dette active 5	104	» 104	» —	—
Dito 3	—	» —	» —	—
Banque belge	—	» 797 50	» —	—
ÉTATS-UNIS.				
Obl. de la Banque	—	» —	» —	—
Ech. oct. 1841 et oct. 1842	—	» —	» —	—
Louis. du 15 oct. 1840	—	» —	» —	—
Ville de New-York, janvier 1841	—	» —	» —	—
Etat de New-York, octobre 1840	—	» —	» —	—
Etat d'Ohio, janv. 1841	6	—	» —	—

BOURSE D'ANVERS DU 1er JUIN.

	Int.	
Métalliques	5	111 1/8
Naples	5	—
Arbouin	5	20 1/8
Dette différée, anc.		—
Dito nouv.		—
Passive	5	5 1/8
Lots de Rente		25 1/8

Cours après la Bourse (2½ heures):

Arbouin 20 1/8 P.

Idem, Primes —

BOURSE DE LONDRES DU 31 MAI.

Cons. 3 °/₀	93 1/4 P.
Holl. dette act. 2½ °/₀	53, 52 3/4
Dito dito 5 °/₀	—
Dito Emprunt 1837, 5 °/₀	—
Espagne	23
Portug. (nouv.)	37 1/2
Russes	—

Le prix de l'abonnement est de 20 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes du royaume. S'abonne au bureau *Petit Marché-aux-Herbes*, section E., N° 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. M. Aronsen, directeur de l'agence d'annonces, à Paris, rue des *Filles-St.-Thomas* (*place de la Bourse*), n° 5, est seul chargé des *Abonnemens* et *Annonces* pour la France.

IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL.